

L'Informaticien, 15 novembre 2016

#MegaFichier TES : Bernard Cazeneuve saisira l'Anssi et la Dinsic



par Guillaume Périolat, le 15 novembre 2016 16:46 ★★★★★
Auditionné par le Sénat, le ministre de l'Intérieur a réitéré ses promesses. Non, le fichier TES ne servira pas à l'identification des personnes, mais bien à l'authentification. La sécurité de cette base centralisée est garantie selon Beauvau qui a tout de même saisi l'Anssi et la Dinsic.

Vendredi, Bernard Cazeneuve, accompagné d'Axelle Lemaire, tenait une très attendue conférence de presse sur le TES, **après une audition devant la Commission des lois de l'Assemblée**. Ce fichier regroupant données des cartes d'identité et des passeports fait débat depuis sa création **par décret au début du mois**. Tentant d'éteindre l'incendie, le ministre de l'Intérieur a multiplié les promesses. Sur les questions de sécurité, l'Anssi et la Dinsic seront saisies et leurs avis suivis à la lettre.

En outre, le versement dans le TES des données des demandeurs d'une carte nationale d'identité sera soumis au consentement du demandeur. Ces différents points, Bernard Cazeneuve **les a répétés ce matin lors de son audition par la Commission des lois du Sénat**. Devaient suivre en fin de journée les auditions sur le même sujet de Mounir Mahjoubi, président du Conseil national du numérique et de Isabelle Falque-Pérotin, présidente de la Cnil.

Pas d'identification possible

Le but de cette audition du ministre : « nous assurer que la configuration technique déterminée par le décret est non-déformable par le gouvernement, qu'elle est sûre par rapport aux atteintes qui pourraient lui être portées », et « nous assurer de la nécessité de ce fichier, de vérifier que les finalités sont bien précises et restreintes pour respecter la décision du Conseil Constitutionnel en 2012 ».